

**DÉCLARATION D'ASSOCIATION DE RÉFÉRENCE**  
pour le Répertoire Français des Ingénieurs

Monsieur Noël CLAVELLOUX  
Président du CNISF  
7 rue Lamennais - 75008 PARIS

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que ((*veuillez cocher la case vous concernant et indiquer le nom de votre association*)) :

- l'association d'anciens élèves .....
- l'URIS .....
- l'association .....
- membre du CNISF sous le numéro ..... adresse .....
- .....

a décidé d'être ASSOCIATION DE RÉFÉRENCE pour le Répertoire français des ingénieurs. Cette décision a été prise par le Conseil d'administration en date du .....

Conformément à la Charte du Répertoire ([www.cnisf.org](http://www.cnisf.org) - *Bibliothèque*), notre association s'engage à promouvoir le Répertoire et la Charte d'éthique de l'ingénieur, notamment auprès de nos membres et (*veuillez cocher la case vous concernant*) :

- notre association d'anciens élèves s'engage à :
- fournir, lors de la création du fichier spécifique à notre association, la liste et les renseignements principaux de tous les ingénieurs diplômés, réputés vivants, de notre établissement habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur - CTI - et les renseignements complémentaires professionnels que nous connaissons<sup>1</sup>. Ces ingénieurs sont admis de droit sans frais et sont automatiquement inscrits dans le Répertoire comme **Ingénieurs Diplômés - ID** - selon la procédure en vigueur.
  - fournir au moins une fois par an les mises à jour des renseignements principaux : ajouts (nouvelles promotions) et modifications (sur le nom ou les prénoms, suppressions, décès) nécessaires à la bonne tenue du fichier.

- notre URIS s'engage à :
- notre association s'engage à :
- aider les membres, ingénieurs diplômés ou par leur fonction, à demander leur admission dans le Répertoire, en leur fournissant un dossier individuel de candidature à l'admission, les aidant à trouver des parrains, contrôlant ce dossier pour que les fonctions d'ingénieur présentées soient conformes au « Référentiel du métier d'ingénieur » du CNISF ([www.cnisf.org](http://www.cnisf.org) - *onglet Bibliothèque*), donnant notre avis sur les candidats et en transmettant leur dossier au CNISF/Comité national du Répertoire en cas d'avis favorable et en leur demandant des renseignements complémentaires si nécessaire. Pour tout contact ultérieur : [repertoire.secretariat@cnisf.org](mailto:repertoire.secretariat@cnisf.org) .
  - fournir périodiquement les modifications - ajouts, suppressions, décès, - nécessaires à la mise à jour du Répertoire<sup>1</sup>.

D'une façon générale, notre association s'engage à promouvoir l'inscription et l'actualisation des renseignements complémentaires professionnels auprès de nos membres qu'ils peuvent effectuer grâce à leurs mots de passe individuels qui nous ont été transmis par le CNISF et qu'il nous incombe de leur distribuer.

Notre Conseil d'Administration a bien noté que notre fichier dans le Répertoire (<http://www.cnisf.org>) n'indique aucune mention de l'adresse postale, téléphonique ou électronique des ingénieurs inscrits, seules les coordonnées de notre association étant affichées.

Cette convention, si elle est conclue avec une URIS, sera renouvelée à chaque changement de président de l'URIS et du CNISF et annulera tout engagement antérieur.

Fait à ..... le .....

Le président de l'association

<sup>1</sup> Ces éléments sont à adresser à [repertoire@cnisf.org](mailto:repertoire@cnisf.org) dans un format Excel, un champ par colonne, n° d'ingénieur dans l'association, nom, nom de jeune fille, prénom usuel, nom du diplôme obtenu, millésime de la promotion.